

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet que le conseil de la Municipalité de L'Islet devrait statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mars 2024 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

### Nature et effet :

---

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 132Ad1 (îlot déstructuré de type 1 – résidence unifamiliale) du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 2 938 945.

### Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel isolé en arrière de la maison dont la hauteur dépasse légèrement celle du bâtiment principal.

En effet, le bâtiment principal est une résidence de type plein pied (construite en 1964) et dont la hauteur est plus basse que celle des constructions actuelles.

Or, selon l'article 7.5.8 du règlement 158-2013 relatif à la nature, au nombre et aux normes d'implantation des bâtiments et constructions complémentaires à l'habitation, notamment en ce qui a trait à la construction d'un garage résidentiel isolé, la hauteur maximale doit se conformer à la disposition suivante : « **la hauteur du garage privé isolé ne peut dépasser la hauteur du bâtiment principal** ».

Enfin, la demande vise à autoriser la construction d'un garage résidentiel isolé dont la hauteur est de 5,96 m alors que la maison possède une hauteur de 5,64 m (soit un écart de hauteur de 0,32 m), en dérogeant donc à la disposition de l'article 7.5.8 du règlement de zonage qui stipule que la hauteur du garage privé isolé ne peut dépasser la hauteur du bâtiment principal.

### Identification du site concerné :

---

Adresse : 313, chemin des Belles-Amours

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 1 FÉVRIER 2024.



Lise Caron

Directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim.